

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 23/09/2014 Date de révision: 28/04/2015 Version: 2.0

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: RELIEF AU BUTANE Nom du produit

Code du produit 1045-103-50 Type de produit : Détergent Vaporisateur : Aérosol Groupe de produits : AEROSOL

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**EUROCHIMIC - ELCOPHARMA** 20, rue Edouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - France T 03.86.87.63.63 - F 03.86.87.35.35

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

# SECTION 2: Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 H222;H229 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

# Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12 R43

N; R51/53

R66

R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

28/04/2015 1/10 FR (français)

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Limonene, Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable Mentions de danger (CLP)

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P261 - Éviter de respirer les aérosols P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection

P312 - Appeler un médecin en cas de malaise

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substance**

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane	(Numéro CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-211948651-34	25-100	F; R11 Xn; R65 R66 R67 N; R51/53
Limonene	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	0-1	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane	(Numéro CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-211948651-34	25-100	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Limonene	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	0-1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

28/04/2015 FR (français) 2/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

Premiers soins après contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Sovez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les aérosols.

Procédures d'urgence

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Stocker à l'écart des autres matières Procédés de nettoyage

# Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

28/04/2015 3/10 FR (français)

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle 8.1.

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane				
France	Nom local	Hydrocarbure C6, isoalcanes, <5% n-hexane		
France	VME (mg/m³)	1000 mg/m³		
France	VLE (mg/m³)	1500 mg/m³		

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un

équipement de protection respiratoire

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur Jaune.

Odeur : Agréable (parfum).

Seuil olfactif Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative 0,68

Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites explosives : Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

28/04/2015 FR (français) 4/10

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane	
DL50 orale rat	16750 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3350 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	259,354 mg/l/4h

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

. . . .

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RE	ELI	EF	AU	BU	TAN	Ε

Vaporisateur Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# SECTION 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane		
CL50 poisson 1	18,3 mg/l	
CE50 Daphnie 1	31,9 mg/l	
ErC50 (algues)	13,6 mg/l	
NOEC chronique poisson	4,09 mg/l	
NOEC chronique crustacé	7,14 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

RELIEF AU BUTANE				
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane				
Persistance et dégradabilité	Non établi.			
12.3. Potentiel de bioaccumulation				

12.3. Potentiel de bioaccun	ulation			
RELIEF AU BUTANE				
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.			
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane				
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.			

28/04/2015 FR (français) 5/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB 12.5.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le

contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. **Numéro ONU**

N° ONU (ADR) : 1950 N° ONU (IMDG) : 1950 N° ONU (IATA) 1950 N° ONU (ADN) 1950 N° ONU (RID) : 1950

#### Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description

(ADR)

: AÉROSOLS

: Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description

(IATA)

: AEROSOLS, FLAMMABLE

Désignation officielle pour le transport (ADN) : Non applicable Désignation exacte d'expédition/Description

(RID)

: Non applicable

: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

: UN 1950, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Description document de transport (IMDG)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 

: 2.1

Etiquettes de danger (ADR) : 2.1



**IMDG** 

: 2.1 Etiquettes de danger (IMDG) : 2.1



IATA

: 2.1

Etiquettes de danger (IATA) : 2.1

28/04/2015 FR (français) 6/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



ADN

Etiquettes de danger (ADN) : 2.1



RID

: 2.1 Etiquettes de danger (RID) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : Non applicable
Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E0

: P207, LP02 : PP87, RR6, L2

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87 Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2

: V14 : CV9, CV12 : S2 : D

14.6.2. Transport maritime

Special provision (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277
Quantités exceptées (IMDG) : E0

Packing instructions (IMDG) : P207, LP02
Packing provisions (IMDG) : PP87, L2
EmS-No. (Fire) : F-D

28/04/2015 FR (français) 7/10

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

EmS-No. (Spillage) : S-U Stowage category (IMDG) : Aucun(e)

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y203

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 203

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 75kg

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 203

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 150kg

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A145, A167

Code ERG (IATA) : 10L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F

Dispositions speciales (ADN) : 19, 327, 344, 625

 Quantités limitées (ADN)
 : 1 L

 Quantités exceptées (ADN)
 : E0

 Equipement exigé (ADN)
 : PP, EX, A

 Ventilation (ADN)
 : VE01, VE04

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1 Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5.

Code de classification (RID) : 5F

Disposition particulière (RID) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E0

: P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales relatives au transport - : W14

Colis (RID)

Dispositions spéciales relatives au transport –

Chargement, déchargement et manutention

(RID)

: CW9, CW12

Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23
Transport interdit (RID) : Non

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

Limonene

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

	Composant		n° CAS	%
--	-----------	--	--------	---

28/04/2015 FR (français) 8/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Gaz de pétrole liquéfiés adoucis, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C3-C7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40°C et 80°C.	68476-86-8	>=10%
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane		>=10%
Polydiméthylsiloxane		1 - 10%
Limonene	5989-27-5	1 - 10%
MYRCENE	123-35-3	0,1 - 1%
Citral	5392-40-5	<0.1%

### Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
hydrocarbures aliphatiques	>=30%
Parfum	
LIMONENE	

# 15.1.2. Directives nationales

#### **France**

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1412.text	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de), à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature : Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température		
1432.text	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# **SECTION 16: Autres informations**

Indications de changement:

2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
15			

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

# Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aerosol 1		
Aquatic Acute 1	tic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H222	Aérosol extrêmement inflammable	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
H226	Liquide et vapeurs inflammables	
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	

28/04/2015 FR (français) 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Très toxique pour les organismes aquatiques
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Inflammable
Facilement inflammable
Extrêmement inflammable
Irritant pour la peau
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Facilement inflammable
Extrêmement inflammable
Dangereux pour l'environnement
Irritant
Nocif

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

28/04/2015 FR (français) 10/10